

N° 33

Octobre 2022

DG FINANCES

4 ÈME TRIMESTRE 2022

Investissement

Le fonds Lazard Patrimoine
Keren 2027 Recovery
La SCPI : Cœur de Régions

Zoom

Les obligations face à la
hausse des taux d'intérêts
Loi de Finances 2023

Droit

La protection du conjoint :
L'intérêt de la donation
entre époux

- **Economie** : Point macro-économique
- **Zoom** : Les perspectives sur le marché Obligataire et ses opportunités
La Loi de Finances 2023
- **Droit** : La protection du conjoint :
l'intérêt de la donation entre époux



SOMMAIRE

Le point macro économique au 25/10/2022.....	03
Zoom sur le marché obligataire et la Loi de Finances 2023.....	06
Les fonds dans le viseur : LAZARD PATRIMOINE SRI, KEREN RECOVERY 2027.....	10
La SCPI Cœur de Régions.....	14
La protection du conjoint : L'intérêt de la donation entre époux.....	16
Que lire ? Que faire ?	18
La recette du Chef.....	20

La tendance, profondément baissière, des marchés actions en septembre aura été la parfaite continuité de la deuxième partie du mois d'août. Les principaux indices européens et internationaux touchant d'ailleurs un plus bas annuel en fin de mois. Du côté des taux, là encore la glissade continue, avec des taux longs qui atteignent des niveaux jamais atteints depuis une dizaine d'années et des primes de risque qui s'écartent encore un peu plus sur le segment des obligations d'entreprises.

Le niveau d'inflation, qui reste particulièrement élevé, explique en grande partie la spirale baissière dans laquelle nous sommes cantonnés. En effet, mois après mois elle ne cesse d'augmenter ou de s'avérer plus haute que les attentes des analystes. Cela entraîne inexorablement une politique monétaire plus restrictive avec d'importantes hausses de taux et des discours centrés sur la seule lutte contre l'inflation de la part des banques centrales.

L'inflation ralentit mais reste à un niveau très élevé avec 5.6% en Septembre 2022



<https://france-inflation.com/index.php>

Ainsi, la courbe des taux s'est fortement pentifiée depuis près d'un an, poussant brièvement le 10 ans US à plus de 4%, le 10 ans français à plus de 3% ou encore le 10 ans allemand à 2,4% alors qu'il était encore négatif en début d'année...En conséquence, nous assistons à une "remise à niveau" du prix des actifs risqués, et au dégonflement de certaines bulles. En effet, il faut bien avoir conscience que le renchérissement du coût de l'endettement n'a qu'un seul objectif, ralentir la surchauffe qu'apporte cette inflation, quitte à nous mener dans une situation de récession. Dès lors, il est finalement sain de voir les marchés s'ajuster à ce nouvel environnement.

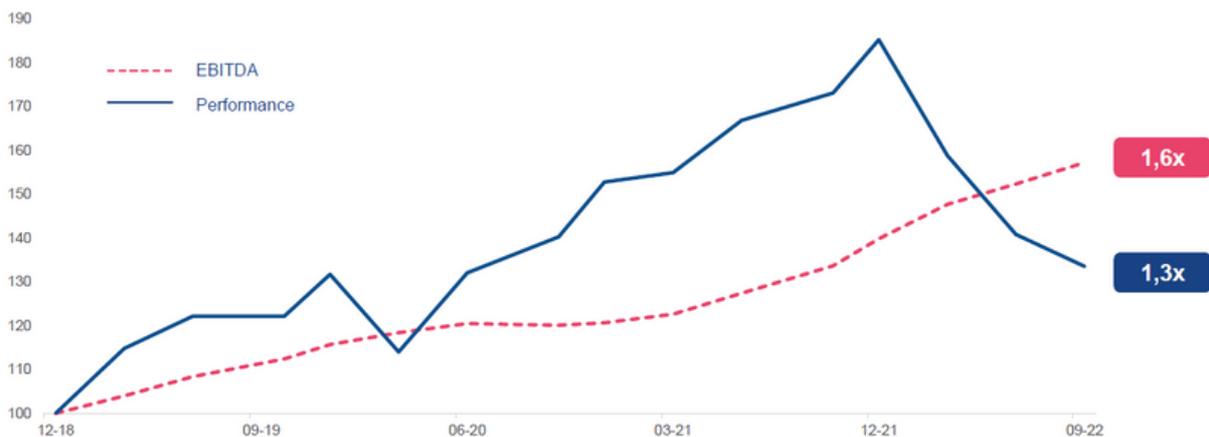


L'incertitude dans laquelle nous sommes plongés, tient donc en partie, à la difficulté d'anticiper l'évolution future de l'inflation, son niveau, sa durée et en conséquence, quelle sera la politique monétaire menée. C'est dans ce cadre que les marchés guettent la moindre "bonne nouvelle" qui viendrait marquer un fléchissement dans les hausses de taux. Ainsi, quand les chiffres d'activités montrent un fort ralentissement ou lorsque le taux de chômage augmente, les marchés montent en espérant un assouplissement monétaire.... Drôle de monde.

Dans ce contexte, la saison des publications de résultats qui vient de s'ouvrir aura probablement un impact important sur l'orientation des marchés ces prochaines semaines. En effet, jusqu'à présent, les entreprises ont plutôt très bien réussi à répercuter les hausses de coûts, et la consommation s'était maintenue à un niveau élevé. Mais ce rythme est-il tenable sur la durée ? Si l'on se fie à la montée de la "grogne sociale", l'impact sur les résultats et les perspectives 2023 pourrait s'avérer important, notamment dans certains secteurs.



Evolution de l'EBITDA du fonds vs. Performance
(bases 100 au 27/12/2018)

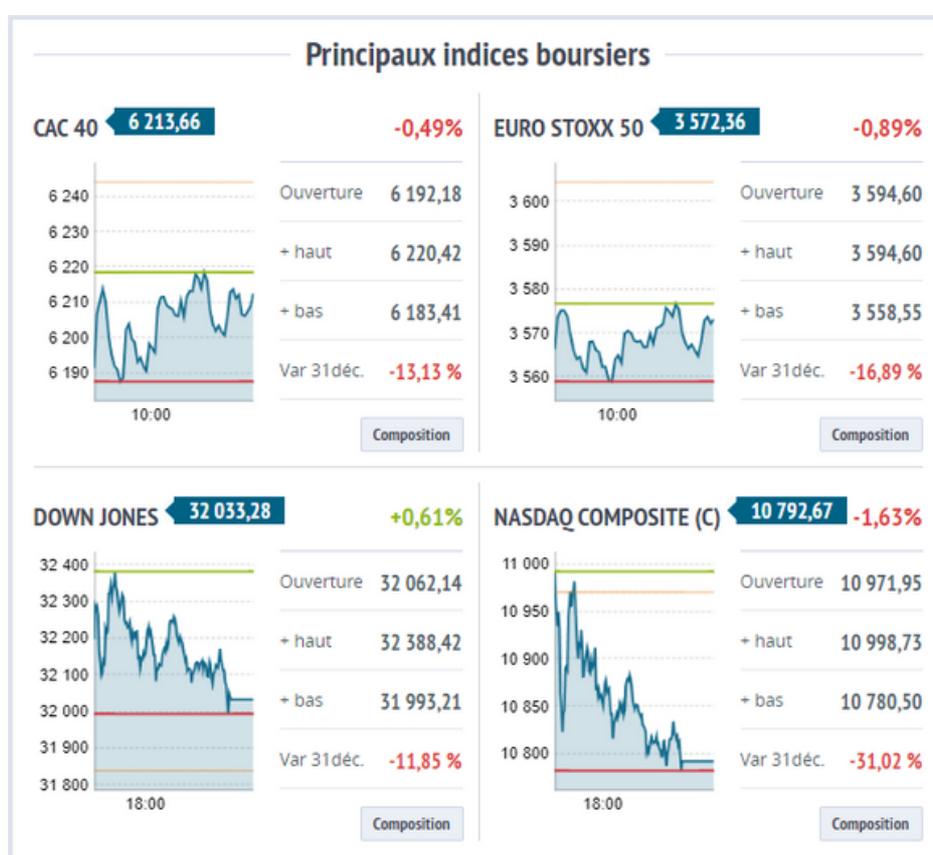


	FY 2019	FY 2020	FY 2021	CAGR 2019 / 09/2022	Au 30/09/2022
Croissance de l'EBITDA	11,8%	1,9%	26,2%	12,8%	+12,8% attendu NTM
Performance – Part I	31,7%	16,0%	21,3%	8,0%	-27,9% YTD

Tel qu'illustré ci-dessus, ce graphique représente le rendement des sociétés par rapport à celui des fonds.

Les critères, offrant la visibilité dont les marchés ont besoin pour reprendre une trajectoire durablement haussière, ne semblent donc pas encore réunis. **Toutefois, comme dans chaque phase de baisse, de nombreuses opportunités apparaissent.** Ainsi, le marché du crédit européen qui a souffert de l'effet conjugué des hausses de taux et de perspectives de récession, affiche actuellement des valorisations très attractives, couplées à des niveaux de rendements particulièrement élevés.

Rappel des performances des indices depuis le début de l'année à la date du 28/10/2022



<https://investir.lesechos.fr/marches/indices/>



Pourquoi le prix des obligations baisse lorsque les taux montent ?

La valeur des obligations, comme celle des actions, fluctue en fonction de l'offre et de la demande. Mais pour les placements en obligations, ce sont les variations des taux d'intérêt qui entraînent ces fluctuations. L'essentiel à savoir.

Le principe des obligations

Une obligation représente une partie d'un emprunt émis par un État, une collectivité locale ou une entreprise. Souscrire des obligations revient à consentir un prêt à un taux d'intérêt et sur une durée (5 ans, 10 ans...) connus dès le départ. Le souscripteur reçoit une rémunération annuelle, appelée coupon, au taux d'intérêt prévu (fixe ou variable). À l'échéance, il récupère sa mise de départ, sauf en cas de faillite de l'émetteur.

Comment le prix des obligations évolue-t-il ?

Quand une obligation est à taux fixe, les coupons versés sont constants mais sa valeur varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

En effet, quand les taux d'intérêt montent, de nouvelles obligations sont émises avec des coupons supérieurs à ceux des anciennes. La valeur de ces dernières se met donc à baisser puisque les investisseurs les vendent pour acheter celles qui rapportent plus. Inversement, quand les taux d'intérêt baissent, le prix des obligations à taux fixe déjà en circulation monte.

Il est donc possible qu'un investisseur perde une partie de son investissement s'il revend son obligation à taux fixe avant son échéance et alors que les taux d'intérêt ont monté depuis son investissement. On parle de « risque de taux ».

Et pour les obligations à taux variable ?

C'est différent dans le cas d'une obligation à taux variable : quand les taux d'intérêt évoluent, c'est la valeur du coupon qui varie et non la valeur de l'obligation, qui reste relativement stable.

Quel est le risque de taux aujourd'hui ?

En France, depuis une trentaine d'années, les taux d'intérêt ont régulièrement baissé, ce qui a profité à tous les placements majoritairement investis en obligations.

Les taux d'intérêt ont tellement baissé que certaines obligations ont proposé des taux historiquement bas, parfois même proches de zéro, voir négatif.

Mais depuis quelques mois, face à une reprise de l'inflation et en vue de la contrer, les Banques Centrales (États-Unis puis Europe) ont entamé en 2022 une phase d'augmentation de leur taux directeurs.



L'objectif poursuivi par les Banques Centrales n'ayant été atteint, les taux n'ont pas fini de monter sous l'impulsion des banques centrales et d'une inflation qui resterait persistante...

Taux historiques de la BCE



Principal taux directeur de la BCE, ce taux fixe le prix de l'argent pour les banques au sein de la zone euro. Les banques empruntent de l'argent auprès de la BCE à ce taux là. Elles revendent l'argent aux particuliers sous forme de crédit, en ajoutant leurs marges. Vue de façon globale, l'écart entre le taux de refinancement de la BCE et le taux de crédit proposé représente la marge de la banque, compte-tenu du risque qu'elle prend en pouvant potentiellement ne pas être remboursé par l'emprunteur.

Calendrier 2022 de hausses de taux de la BCE

La BCE a communiqué le 9 juin 2022 son calendrier de hausse de taux directeurs pour l'année 2022. Une hausse de taux de 0.25% (25 points de base) a été effective le 21 juillet 2022. Une hausse de taux était également prévue le 14 septembre 2022. Une hausse de 1.25% .

Calendrier des hausses de taux directeurs de la BCE

27 octobre 2022 : Hausse des taux directeurs de la BCE

La hausse pour le mois d'octobre est de 0.75% (75 points de base)

15 décembre 2022 : Hausse des taux directeurs de la BCE

Le taux anticipé de hausse pour le mois de décembre est de 0.25% (25 points de base).



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Le projet de loi de finances 2023 (PLF 2023) et le projet de loi de finances de la Sécurité Sociale 2023 (PLFSS 2023) ont été adoptés sans vote (application de l'article 49-3 de la constitution). Certains amendements, et notamment de l'opposition, ont été intégrés dans le projet de loi adopté.

Voici un résumé des principales mesures de la loi de finances pour 2023 :

- Les tranches du barème de l'IR pour les revenus 2023 sont revalorisées en fonction de l'inflation (+ 5,4 %)

Tranche	Taux	Calcul Rapide
Jusqu'à 10 777€	0%	0
De 10 778€ à 27 478€	11%	$(R \times 0.11) - (1\ 185.47 \times N)$
De 27 479€ à 78 570€	30%	$(R \times 0.30) - (6\ 406.29 \times N)$
De 78 571€ à 168 994€	41%	$(R \times 0.41) - (15\ 048.99 \times N)$
Plus de 168 994€	45%	$(R \times 0.45) - (21\ 808.75 \times N)$

- Les contribuables pourront demander à réduire leur taux de prélèvement à la source dès lors que la baisse excèderait 5 % (au lieu de 10 % actuellement) ;
- Le taux majoré de 25% pour la souscription au capital de PME, FIP et FCPI serait, finalement, prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Le seuil du taux réduit d'IS passerait de 38 120 € à 42 500 €, les sociétés à prépondérance immobilière resteraient éligibles à ce taux réduit ;
- Afin de lever toute ambiguïté, il serait précisé que sont exclus du crédit d'impôt Corse, les meublés de tourisme "à caractère civil lorsqu'ils ne sont pas gérés par un exploitant unique dans le cadre d'un établissement assimilable à une résidence de tourisme classée ou non classée" (quel que soit le nombre de lits) : seules les résidences de touristes (classées ou non) de plus de 50 lits sont éligibles ;
- Les dépenses retenues pour le crédit d'impôt frais de garde de jeunes enfants passe de 2 300 € à 3 500 € ;
- L'exonération de DMTG en cas de transmission de biens ruraux serait de 75 % jusqu'à 500 000 € (au lieu de 300 000 €) et 50 % au-delà en cas de conservation des biens pendant 10 ans (au lieu de 5 ans actuellement).



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Attention : A l'issue du recours au "49-3" certaines mesures phares adoptées par l'assemblée nationale n'ont pas été retenues, notamment :

- Le statut d'investisseur immobilier qui prévoyait l'application du PFU (à 12,8 %) aux revenus fonciers issus de biens soumis à un engagement de location d'un an (Amendement n° I-3479) ;
- Le super-PFU de 17,8 % qui devait s'appliquer aux distributions réalisées en 2022 et 2023 par les grosses sociétés dès lors qu'elles étaient supérieures à 1,20 fois celles de 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 (Amendement n° I-3486) ;
- La taxe additionnelle de 0,01 % sur la vente d'immeubles (qui devait s'ajouter aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière) (Amendement n° I-2753) ;
- Le retour de l'exit tax à 15 ans (contre 2 ans actuellement) (Amendement n° I-3127 et n° I-1106)
- La création d'un crédit d'impôt (plus incitatif que ma prime renov') en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs pour les travaux de rénovation thermique, énergétique et d'isolation (Amendements n° I-3133 n° I-1156 et n° I-1430).

Nouveautés déjà prévues pour 2023 : Certains dispositifs modifiés par les lois de finances précédentes auront un impact à compter de 2023, notamment :

- Les seuils du micro-BIC ou micro-BNC seront revalorisés pour 2023 en fonction de l'évolution triennale de la première tranche du barème de l'IR : actuellement les seuils sont de 176 200 € HT pour les activités de marchandises, chambres d'hôtes et meublés de tourisme classés et 72 600 € pour les prestations de services, locations meublées classiques et activités BNC ;
- Les seuils fixés en fonction du barème de l'IR risquent de fortement augmenter (citons notamment le niveau de RFR permettant à un micro-entrepreneur d'opter pour le versement forfaitaire libératoire ou encore l'application du taux minimum de 20 % ou 30 % aux revenus français des non-résidents) ;
- La réduction Pinel, à 10,5 % en 2023 (en cas d'engagement de location de 6 ans) passe à 9 % pour un investissement en 2024. Ce taux réduit concerne les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2024 (acquisition d'un immeuble neuf, VEFA, logement réhabilité ou transformé en logement, etc.) et les logements que le contribuable fait construire et dont le permis de construire est déposé à compter du 1er janvier 2024 ;
- La réduction Censi-Bouvard doit prendre fin au 31 décembre 2022 ;
- La majoration pour non adhésion à un centre de gestion agréé est supprimée à compter de 2023
- La taxe d'habitation au titre de la résidence principale est supprimée pour l'ensemble des contribuables (quels que soient leurs revenus) à compter de 2023 ;
- Le doublement de l'abattement sur les rachats sur contrat d'assurance-vie reversés sur des PER prend fin pour les rachats à compter du 1er janvier 2023.

LAZARD FRÈRES GESTION

Les caractéristiques :

- Catégorie : Fonds diversifié - Monde
- Valeur Liquidative : 124.79 EUR
- Indice de comparaison : 20% MSCI World + 80% ICE BofAML Euro
- Date de lancement : 31/12/2014
- Performance annualisée : **11,67%** (5 ans)
- Encours : 1 192M d'euros



Indice : 20% MSCI World All Countries NR € + 80% ICEBofAML Euro Broad Market NR €

Actions

Exposition max = 40% / exposition min = 0%

	Fonds	Indice
Exposition nette :	7.8%	20.0%

Exposition géographique actions

	Fonds	Indice
Actions Europe	5.5%	3.2%
Actions Emergentes	0.7%	2.1%
Actions US	1.3%	12.2%
Actions Japon	0.3%	1.1%
Actions Autres	0.0%	1.3%

Principaux titres actions

LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	0.20%
ASTRAZENECA PLC	0.19%
HITACHI JPY50	0.16%
MERCK AND	0.15%
CHEVRONTEXACO CORP	0.15%
En pourcentage de l'actif net total	

LAZARD GESTION

Lazard Patrimoine SRI est un fonds **multi-classes d'actifs** internationales ISR géré selon une approche patrimoniale. Il est conçu pour les investisseurs qui souhaitent donner du **sens** à leur épargne et **diversifier** leur portefeuille tout en conservant **une gestion attentive** au risque.

L'objectif de gestion vise à atteindre, en appliquant une gestion de type **Investissement Socialement Responsable (ISR)**, sur la durée de placement recommandée de **3 ans**.



Obligations

Sensibilité max = +8 / sensibilité min = -5

	Fonds	Indice
Sensibilité globale:	-1.0	5.2

Répartition géographique de la sensibilité

	Fonds	Indice
Zone Euro	2.9	5.2
Zone US	-3.9	0.0

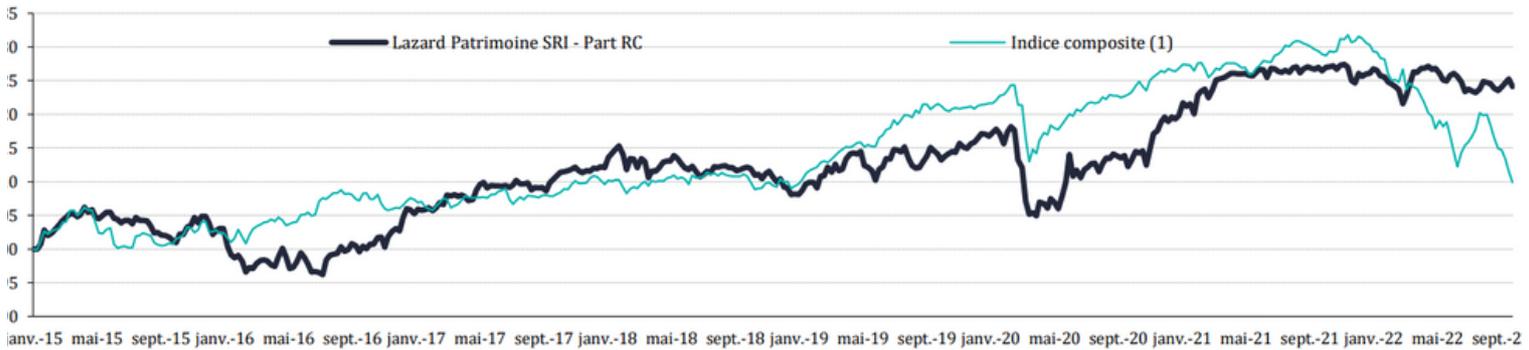
Répartition des investissements obligataires

Obligations d'Etat et quasi-souveraines	30.0%
Obligations privées	41.4%
- Corporate Investment Grade	20.4%
- Corporate High Yield	1.1%
- Financières Senior	17.2%
- Financières Subordonnées	2.7%
En pourcentage de l'actif net total	

Caractéristiques de la poche obligataire

Sensibilité crédit	4.2
Spread de crédit (bps)	138
Maturité moyenne (années)	7.2
Taux actuariel (%)	3.9
En pourcentage de la poche obligataire	

ÉVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (SUR 5 ANS)



REPORTING LAZARD PATRIMOINE SRI



QU'EST CE QUE LE LABEL ISR?

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances.

Son but : permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Depuis sa création, le label est attribué à des OPCVM investis en actions et/ou en obligations, auxquels les particuliers peuvent notamment accéder dans le cadre de contrats d'assurance-vie.

Synthèse notes ESG

	Note ESG du fonds	Note ESG Note minimale Label ISR*	Note ESG de l'univers*
Poche Actions	50.6	44.6	43.5
Poche Obligataire	63.3	56.9	54.6

35.2% green bonds en % de la poche obligataire

Source notations : Moody's ESG Solutions
 Univers ESG de la poche actions : MSCI World
 Univers ESG de la poche obligataire : 90% ICE BofA Euro Corporate + 10% ICE BofA Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Constrained Index
 Indices exprimés en euro, dividendes ou coupons nets réinvestis



K E R E N

F I N A N C E

Les caractéristiques :

- Profil de risque : **échelle 4/7**
- Catégorie : **Obligations et autres titres de créance libellés en euro**
- Zone géographique : **Europe**
- Date de lancement : **07/10/2022**
- Rendement Actuariel Brut : **9.52%**
- Notation moyenne : **B**
- Sensibilité : **3.6**
- Lignes : **40**
- Maturité : **2027**

Rappels

Rendement Actuariel Brut : correspond à la rentabilité obtenue en conservant un actif financier jusqu'à son échéance (durée de vie restant à courir) et en réinvestissant les intérêts au même taux actuariel.

Notation moyenne : Pour représenter la catégorie de risques, des notations sont utilisées.

Sensibilité : variation de la valeur d'une obligation en cas de variation de taux d'intérêt du marché de l'ordre de 0.01%.

Maturité : il s'agit de la durée de vie de l'obligation.

4 raisons qui rendent les Fonds Obligataires à échéance séduisants dans le contexte actuel

Un rendement potentiel connu à l'avance :

Le portefeuille étant construit pour ne pas (ou peu) évoluer, le niveau de performance qui sera potentiellement délivré est donc théoriquement déterminé à l'avance.

Un risque relativement stable dans le temps :

La stratégie dite de « portage » (i. e. : conservation des titres jusqu'à leur terme) limite le risque lié à la volatilité. Critère rassurant dans les périodes mouvementées.

Un risque crédit/taux qui diminue à l'approche de l'échéance:

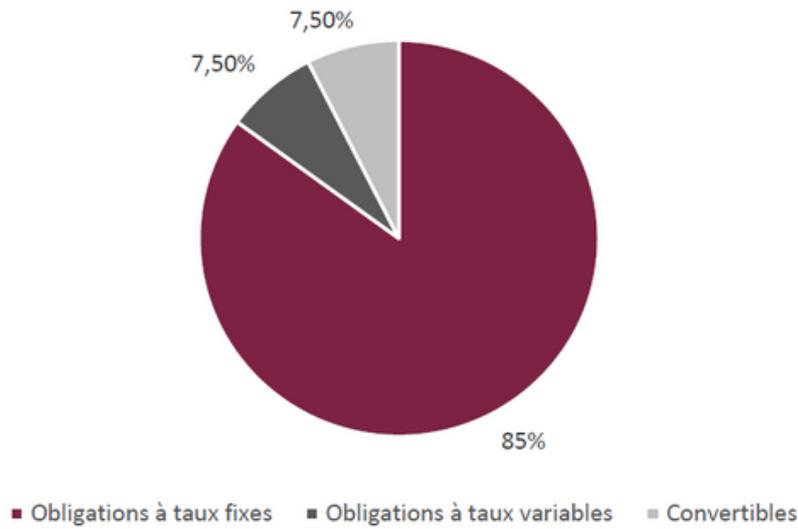
Un fonds obligataire à échéance composé d'obligations avec une durée d'emprunt et un terme définis présente un risque de taux de moins en moins important à l'approche de l'échéance.

Une gestion du risque maîtrisée :

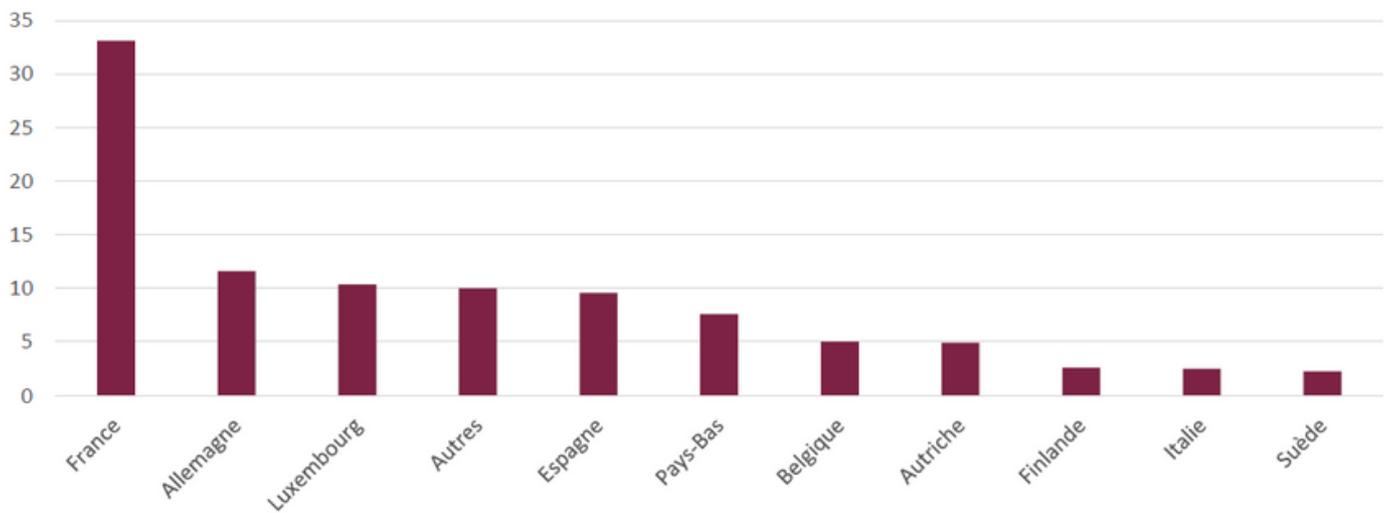
Les fonds obligataires datés offrent une diversification tant géographique que sectorielle qui permet de minimiser l'impact d'un éventuel défaut d'une entreprise émettrice.



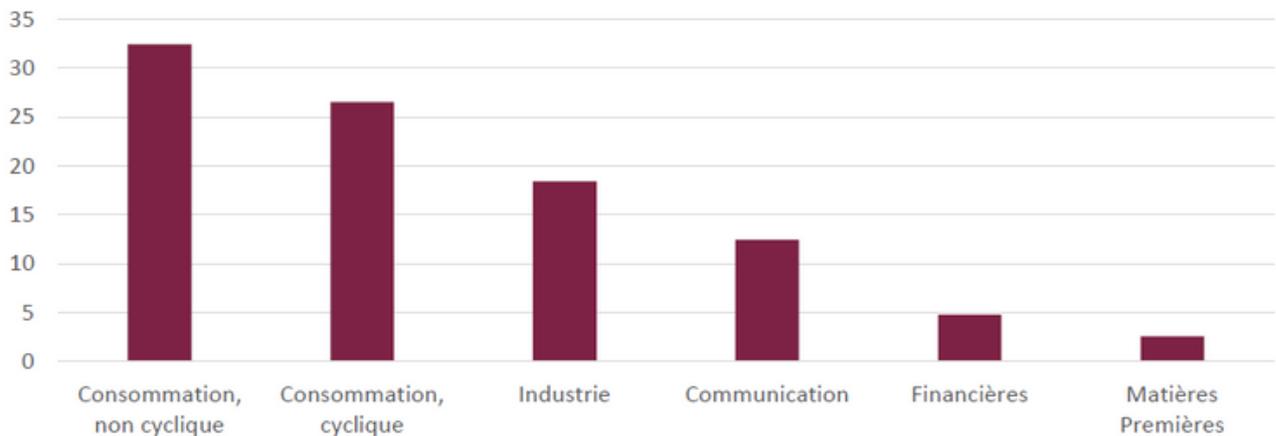
Composition du portefeuille :



Répartition géographique :



Répartition sectorielle :





Créée en 2018 par Sogénial Immobilier, Coeur de Régions est une SCPI **régionale diversifiée**. La SCPI Coeur de Régions investira à ce titre dans **les régions françaises**.

Données clés :

Nature : SCPI de rendement
Catégorie : Régionale Diversifiée
Date de création : 2018
Gestionnaire : Sogénial Immobilier
Capitalisation : 26,6 M
Rendement : 6.43% en 2021
Périodicité du dividende: trimestrielle

ÉTAT DU PATRIMOINE



34
Actifs



47 725 m²
Surface globale



114
Locataires

SCPI
CŒUR DE
RÉGIONS

La SCPI CŒUR DE REGIONS investira principalement, pour une part, dans des locaux à usage de bureaux et/ou des locaux d'activité et, d'autre part, dans des locaux à usage de commerce (boutique, retail park et galeries commerciales) ; accessoirement, des investissements pourront être réalisés dans d'autres typologies d'actifs immobiliers tertiaires (hôtellerie, loisirs, cliniques, etc.) et dans des actifs mixtes.

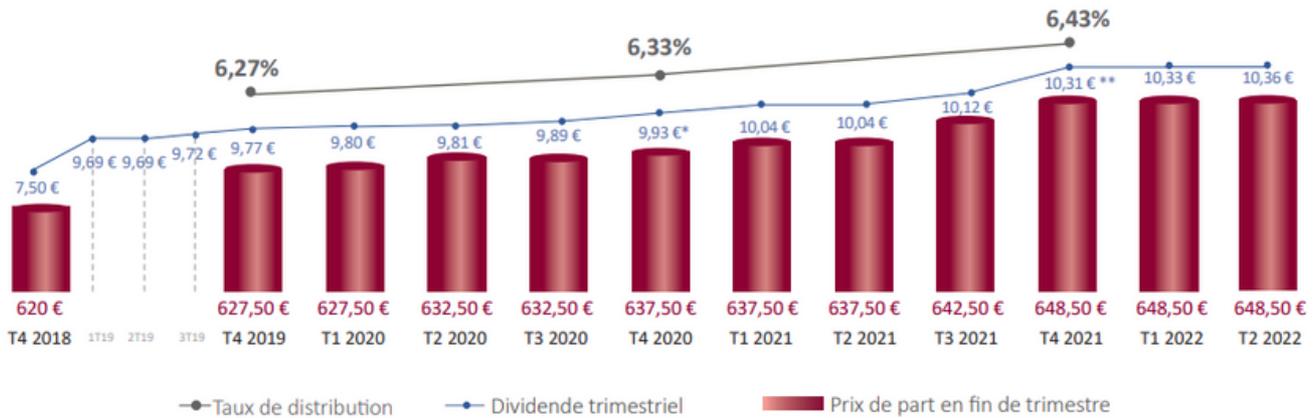
Les immeubles seront acquis construits ou en état futur d'achèvement. La SCPI CŒUR DE REGIONS prévoit de concentrer ses investissements dans les grandes agglomérations de province, et de manière plus ponctuelle en région Ile-de-France ainsi que sur tout site pouvant être adapté à chacune des classes d'investissement



*Le prix de part a été revalorisé au 1er juillet à 653,50€.

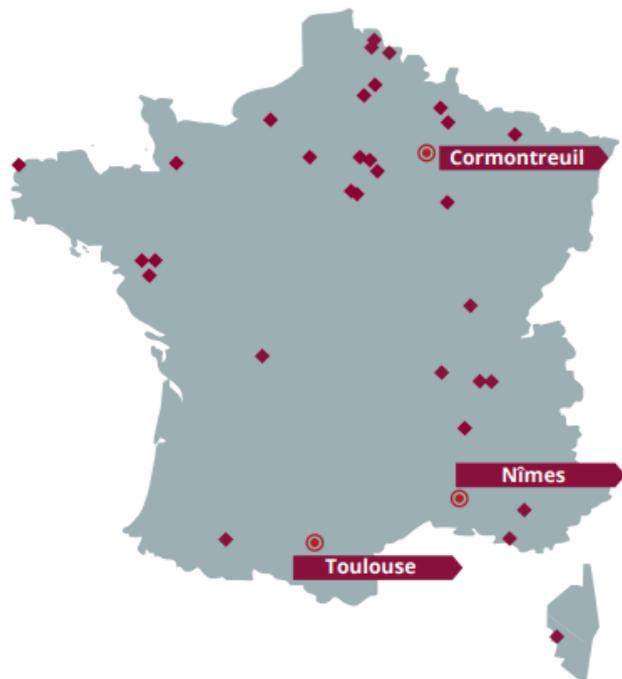
Les performances passées ne laissent présager en rien des performances futures.

L'ÉVOLUTION PAR TRIMESTRE



* Un acompte de 9,93€ + une redistribution de 0,30€ par part, réparti au prorata temporis de la période de jouissance sur l'année 2020, soit un montant de 10,23€.
 ** Un acompte de 10,31€ + une redistribution de 0,48€ par part, réparti au prorata temporis de la période de jouissance sur l'année 2021, soit un montant de 10,79€.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION SECTORIELLE

¹ Ventilation par secteur d'activité par rapport à la surface



La SCPI Cœur de Régions vous permet de bénéficier de la rentabilité de l'investissement en immobilier d'entreprises sans avoir à vous préoccuper de la gestion.

L'expertise de l'équipe de gestion et la stratégie d'investissement permettent une sélection stricte et opportuniste des actifs, afin de proposer aux associés un rendement attractif tout en sécurisant le risque.

Pour la SCPI Cœur de Régions, Sogenial Immobilier sélectionne des actifs en privilégiant les zones les plus dynamiques et des baux sécurisés sur de longues durées.



MAÎTRE BAILLOT Benoit

Notaires à SARREGUEMINES

Etude FABRICE PEFFERKORN, BENOÎT BAILLOT et MORGANE THINES

La protection du conjoint : la donation entre époux

Les droits du conjoint ayant longtemps été cantonnés à l'usufruit du quart de la succession en présence d'enfants, il était de coutume d'établir une donation entre époux en vue d'assurer la protection du conjoint survivant vis-à-vis des descendants du défunt.

Lorsque les descendants ne sont que des enfants communs au couple, la protection du conjoint survivant s'est trouvée largement accrue par la loi du 3 décembre 2001, qui permet audit conjoint d'opter pour l'usufruit de la totalité de la succession. De fait, le conjoint dispose de l'usage exclusif de l'ensemble des biens de la succession, y compris le logement. Or c'est cette même protection que visait la donation entre époux.

Mais la recomposition croissante des familles nous permet d'affirmer qu'il serait abusif de considérer que la donation entre époux a perdu de son utilité patrimoniale. En effet, en présence d'enfants non communs au couple, le conjoint survivant ne recueille de par la loi que le quart de la succession, sans usufruit. Il se retrouve donc en situation d'indivision avec les enfants, qui peuvent provoquer à tout moment le partage.



La donation entre époux permettra au conjoint de retrouver cet usufruit que la loi ne lui accorde pas sans qu'aucune réduction ne puisse être demandée par les enfants.

Les donations entre époux prévoient généralement trois options. Soit la quotité disponible ordinaire de la succession, soit l'usufruit de la totalité de la succession, soit la propriété du quart et l'usufruit des trois quarts de la succession.



La quotité disponible



100% de l'usufruit



1/4 de la PP + 3/4 de l'usufruit



Cette dernière option est la plus large et permet d'aller même au-delà des droits du conjoint survivant en présence d'enfants. Cela peut lui permettre de se voir attribuer un bien en pleine propriété tout en conservant l'usufruit du surplus (par exemple des comptes bancaires).

Ainsi par exemple, peut-il se faire attribuer le logement en pleine propriété. L'intérêt de cette pleine propriété, comparativement au seul usufruit, est qu'il permettra une vente ultérieure du bien sans avoir à faire intervenir les enfants et sans avoir à partager avec eux le prix de vente.

Un autre intérêt de la donation entre époux réside dans la possibilité pour le conjoint survivant de cantonner le bénéfice de celle-ci. Cela présente l'avantage de dénouer « sur mesure » cette libéralité.

Cantonner l'usufruit à certains biens seulement peut permettre au conjoint survivant de limiter l'exercice de son usufruit aux seuls biens frugifères nécessaires à son train de vie, afin de limiter son imposition sur le revenu aux seules ressources dont il a réellement besoin.

Ce cantonnement n'est en outre pas considéré comme une opération de partage. Il ne nécessite pas l'accord des enfants et n'est fiscalement pas soumis aux droits de partage de 2,50 %.

Enfin, la donation entre époux présente des similitudes avec un testament. Portant sur des biens à venir et non sur des biens présents, elle reste toujours librement révocable. En cas de divorce, la révocation sera même automatique sauf à ce que soit demandé expressément le maintien de la libéralité dans le cadre de la procédure de divorce.

Cette automaticité a l'avantage d'éviter une situation où la libéralité aurait été « oubliée » et qu'un ancien conjoint se trouve appelé à une succession alors même que ce n'était plus le souhait du défunt et que cela se trouve en contradiction avec la situation familiale du défunt au moment du décès. Dans un testament, pour avoir le même effet de révocabilité automatique, il faut que ce soit précisé expressément.

MEISENTHAL
FRANCE



Après 4 années d'un chantier hors du commun, un nouveau parcours de visite entièrement reconfiguré vous invite à vivre une expérience de visite unique, un voyage sans précédent à travers l'histoire passée de ce site emblématique et celle qui continue à s'écrire aujourd'hui.

En entrant sur le Site Verrier de Meisenthal, on ne peut qu'être frappés par un heureux vertige architectural, prolongé tout au long du parcours de visite par des émotions plurielles et des rencontres uniques avec un verrier, un chef-d'œuvre, un paysage... ce tout indicible qui constitue l'esprit des lieux, l'âme de la vallée, source d'un émerveillement chaque jour renouvelé.

À Meisenthal, l'histoire continue, tout simplement !

<https://ciav-meisenthal.fr/data/WebpageBlocFichier/89/626ce49a57876.pdf>

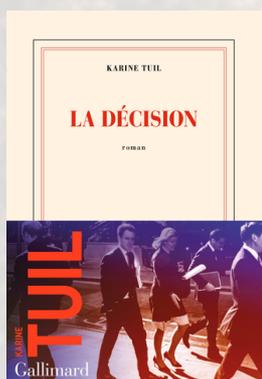


Louis Chedid a proposé à Yvan Cassar de revisiter son riche répertoire. Yvan Cassar, pianiste, chef d'orchestre, arrangeur de génie a travaillé avec des artistes aussi différents que Johnny Hallyday, Claude Nougaro, Mylène Farmer, Roberto Alagna, Charles Aznavour. « D'Ainsi soit-il » à « Les absents ont toujours tort », les chansons courent en équilibre sur le fil de l'émotion, intenses et légères.

Comme si c'était la première fois. Sur scène, le spectacle propose une scénographie originale autour des pianos et des arrangements totalement nouveaux des nombreux succès de Louis Chedid.

CONCERT : LOUIS CHEDID & YVAN CASSAR
Scène de l'Hôtel de Ville rue du Maire Massing Sarreguemines
2022-11-22 20:00 - 23:00:00

QUE LIRE ?



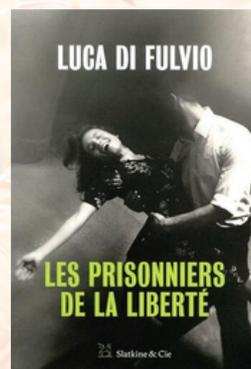
La décision

Karine TUIL

Mai 2016. Dans une aile ultrasécurisée du Palais de justice, la juge Alma Revel doit se prononcer sur le sort d'un jeune homme suspecté d'avoir rejoint l'État islamique en Syrie.

À ce dilemme professionnel s'en ajoute un autre, plus intime : mariée depuis plus de vingt ans à un écrivain à succès sur le déclin, Alma entretient une liaison avec l'avocat qui représente le mis en examen.

Entre raison et déraison, ses choix risquent de bouleverser sa vie et celle du pays... Avec ce nouveau roman, Karine Tuil nous entraîne dans le quotidien de juges d'instruction antiterroristes, au cœur de l'âme humaine, dont les replis les plus sombres n'empêchent ni l'espoir ni la beauté.



Les prisonniers de la liberté

Luca Di Fulvio

Argentine, 1912. Trois destins, trois chemins qui se croisent et se perdent, trois jeunes gens bousculés par la vie rêvant d'un monde nouveau.

Rosetta a été déshonorée à Alcamo, la famille de Raquel est massacrée à Sorochyintsi, Rocco refuse de se soumettre à la loi de Palerme. Venus vaincus des quatre coins d'Europe, ils n'auraient jamais dû se rencontrer.

Ils se retrouvent dans l'enfer de Buenos Aires.

RECETTE D'AUTOMNE : CRUMBLE DE POTIRON AU PARMESAN

20



- 500 g de potiron
- 50 g de farine
- 50 g de poudre d'amandes
- 50 g de chapelure
- 100 g de parmesan râpé
- 1 cube de bouillon de volaille
- 125 g de beurre doux mou + un peu plus pour le plat
- sel, poivre au goût

Préparation : 1 h 20min / Pour 4 personnes

- Versez un grand volume d'eau salée dans une casserole. Ajoutez-y le cube de bouillon de volaille, puis placez la casserole sur feu vif et portez à ébullition.
- Pendant ce temps, épluchez et coupez en deux le potiron. Retirez-y les pépins et les filaments, puis coupez-le en gros cubes.
- Dès l'ébullition, plongez les cubes de potiron dans l'eau bouillante, baissez le feu à feu moyen et laissez cuire pendant 5 min ou jusqu'à ce que les cubes de potiron soient tendres.
- Quand les cubes de potiron sont cuits, égouttez-les dans une passoire et réservez.
- Préchauffez le four à 180°C ou sur th. 6.
- Versez la farine, la chapelure, la poudre d'amandes, les dés de beurre et le parmesan râpé dans un saladier. Malaxez le tout avec vos doigts pendant plusieurs minutes jusqu'à obtenir une pâte sableuse qui s'effrite, puis réservez.
- Beurrez un plat allant au four. Versez les cubes de potiron cuits dans le fond du plat, puis émiettez la pâte sableuse par dessus. Salez et poivrez selon vos goûts.
- Enfournez le plat dans le four préchauffé et laissez cuire le crumble pendant 20 min ou jusqu'à ce que sa surface soit dorée.
- À la sortie du four, laissez tiédir le crumble pendant quelques instants sur une grille.
- Servez tiède ce crumble au potiron et au parmesan accompagné d'une viande ou d'une volaille grillée.

Cette lettre a été réalisée par Dominique GALLIZZI, Cécile GALLIZZI, Laëtitia BACH-TURCHI, Gaëtan PICH et John JANISCH.